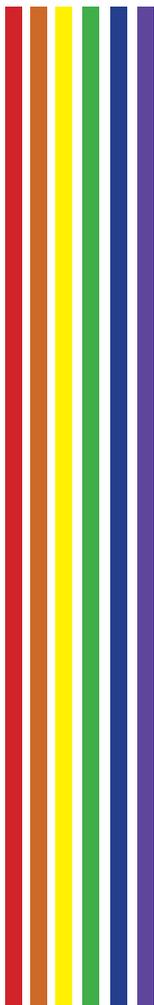


GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE, DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS

2^e ÉDITION



www.felgtb.org



FELGTB
Federación Estatal de Lesbianas,
Gais, Transexuales y Bisexuales

Edité par:

Federación de Servicios a la Ciudadanía CCOO (FSC-CCOO)

Federación Estatal de Lesbianas, Gais, Transexuales y Bisexuales (FELGTB)

Mise à jour:

Carmen Mudarra Vela

Francisco González García

Avec la participation de:

Rut Mingorance Villalba

Adela Gutiérrez Monzonís

Maribela Gutiérrez Monzonís

Mané Fernández Noriega

Juana Ramos Canto

María José Marín Salas

Dépôt légal: M-20932-2019

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	/ 5
INTRODUCTION	/ 7
OBJECTIF	/ 9
DIAGNOSTIC	/ 10
ERREURS ET SUGGESTIONS	/ 13
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES	/ 15
RECOMMANDATIONS POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS SUR LES PERSONNES TRANS	/ 16
BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES	/ 18
TERMINOLOGIE (GLOSSAIRE)	/ 22
CADRE RÉGLEMENTAIRE	/ 26
PUBLICATIONS	/ 29



Cher.e.s ami.e.s des médias:

Au nom du groupement de journalistes et le secrétariat des politiques sociales et de l'égalité de la FSC-CCOO et la fédération nationale des lesbiennes, gays, trans et bisexuels, nous vous présentons la deuxième édition du Guide des bonnes pratiques sur le traitement de la diversité sexuelle, de genre et familiale dans les médias.

L'objectif est de faire connaître et familiariser les professionnels de la communication avec notre langage, et de créer une empathie afin qu'ils comprennent notre réalité. Nous souhaitons également contribuer à perfectionner la façon de nommer et montrer les personnes LGTBI. Le but est aussi d'améliorer le traitement des médias à ce sujet, de faire en sorte que nous, les personnes LGTBI, nous sentions visibles et représentées et que les lecteurs, auditeurs et spectateurs comprennent notre collectif et modifient la perception qu'ils en ont.

Nous tenons à mettre en avant en particulier le traitement des personnes trans, s'agissant de l'un des collectifs les plus vulnérables et nécessitant une plus grande attention de la part des médias. Les situations vécues par ces personnes sont très diverses, au même titre que leurs besoins et leurs revendications. Par conséquent, supprimer les préjugés et les stéréotypes les concernant est l'une de nos priorités, et nous espérons que ce soit également l'une des vôtres.

À la FSC-CCOO et la FELGTB, nous sommes conscients qu'il est essentiel de se mettre à jour et se former en continu pour informer de manière rigoureuse, et nous comprenons le poids des médias.

En tant que garants d'un droit fondamental, prévu à l'article 20 de la Constitution espagnole, nous considérons que les informateurs-trices exercent un service public contribuant à atteindre une réelle égalité et à la rendre visible.

Les mots rendent visible l'invisible, reconnaissent, nomment et reflètent nos droits; les mots ont le pouvoir et la force de modifier les situations de discrimination vécues par notre collectif.

Nous espérons que ce guide vous fournira des outils utiles à l'exercice de votre profession.

Uge Sangil
Présidente FELGTB

Pepe Fernández Rodríguez
Secrétaire général FSC-CCOO





INTRODUCTION

L'une des premières leçons apprises au cours des études de communication pour l'exercice de notre profession est que les médias ont pour fonctions essentielles d'informer, former et divertir. À travers les informations, les médias apportent à la société une connaissance des réalités qui nous entourent et permettent ainsi, selon l'approche appliquée, de les mettre en valeur ou de les discréditer.

Avec ce guide à l'attention des médias, nous souhaitons fournir un outil utile à l'élaboration et à l'usage d'un langage oral, écrit et/ou visuel inclusif et responsable pour toute la société, rassemblant d'une part les connaissances exhaustives du langage audiovisuel des professionnel.le.s, et d'autre part les connaissances approfondies sur les personnes LGTBI acquises via leur propre expérience personnelle.

Les communicant.e.s doivent être particulièrement respectueux des personnes LGTBI lorsqu'ils donnent des informations les concernant, et nous parlons de respect, non pas de tolérance, car la tolérance revient à se placer à un niveau supérieur, impliquant un certain degré de mépris envers les individus tolérés. Le respect consiste à reconnaître que l'autre personne se trouve sur un pied d'égalité, en considérant que nous sommes différents et qu'il existe un espace de liberté dans lequel nous devons vivre ensemble.

En vertu de la loi générale 7/2010 du 31 mars 2010 sur la communication audiovisuelle, « *la norme aspire à promouvoir une société plus inclusive et plus équitable etc.* ». Ainsi, à l'article 57, la loi prévoit comme infraction très grave : « *1. L'émission de contenus qui de façon manifeste encouragent la haine, le mépris ou la discrimination pour des motifs de naissance, race, sexe, religion, nationalité, opinion ou toute autre circonstance personnelle ou sociale. 2. L'émission de communications commerciales portant atteinte à la dignité humaine ou utilisant une image de la femme dégradante ou discriminatoire* ».

Les formats informatifs ne sont pas les seuls vecteurs des réalités de la population LGTBI.

À travers des séries, des films ou différents programmes, on donne progressivement plus de visibilité aux personnes gays, lesbiennes et bisexuelles ainsi qu'aux noyaux
f a m i l i a u x



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



qu'elles constituent. Ce sont les réalités des personnes trans et intersexuelles qui continuent à être invisibles, excepté dans le cas des mineurs ou des faits divers. Une dichotomie apparaît ainsi entre la visibilité individuelle et la visibilité des collectifs. Rendre visible l'orientation sexuelle, l'identité et/ou l'expression de genre est toujours une décision personnelle protégée par le « droit à l'intimité ».

De plus, il ne faut pas oublier que dans la plupart des cas, en particulier concernant les personnes trans, ceci se traduit par tout un processus impliquant un grand effort en raison des éventuelles répercussions personnelles, familiales, sociales et professionnelles, qui peuvent constituer un risque pour leur santé et leur propre vie. C'est en ce sens que cette décision doit être respectée, la personne ne sera rendue visible dans les médias que si elle en décide ainsi, et ceci doit toujours se faire avec rigueur et en faisant usage d'un langage approprié.

Comme nous l'avons indiqué, les personnes « trans » sont encore reléguées à un rang quasiment invisible dans les médias, et les informations ou nouvelles données contiennent généralement des erreurs, des stéréotypes ou des préjugés encore très ancrés de nos jours (marginalité, transformisme, chosification, déshumanisation, prostitution, etc.). Il est par conséquent essentiel d'assurer la normalisation des réalités « trans » présentes dans notre société.

Pour sa part, l'utilisation du langage suit les étapes de la propre évolution des collectifs. La terminologie qui était utilisée pour faire référence au domaine de la transsexualité a évolué au cours des dernières années et elle se redéfinit sans cesse. Aujourd'hui, le terme trans englobe aussi bien les personnes binaires et non binaires, transsexuelles et/ou transgenres. Ceci dit, il faut bien entendu tenir compte de l'évolution constante du langage ainsi que du concept que chacun a de sa propre identité. Ce terme « trans » sera celui que nous utiliserons désormais dans notre guide, lorsque le contexte s'y prêtera, car il nous permet de faire une référence beaucoup plus vaste et non exclusive aux différentes réalités qu'il implique.

La conception LGBTQI+ est un autre exemple de l'évolution du langage et du développement conceptuel dans le domaine de la diversité sexuelle, de genre et familiale (nous reviendrons sur le sens de ce sigle et la raison de sa création dans le glossaire) dont la société prend connaissance progressivement, avec un degré d'effervescence de plus en plus fort. Dans ce guide, nous allons employer le terme LGBTI pour faire référence à la diversité sexuelle et de genre car il est de nos jours plus fréquent et plus connu.

Les médias doivent refléter la réalité des personnes LGBTI dans tous les domaines possibles. Pour ce faire il faut chercher, travailler et véhiculer également des références positives. On obtient ainsi un récit médiatique qui met en avant la réalité dans toute son ampleur et dans toutes ses dimensions. Il est certain que cela peut parfois s'avérer difficile car la priorité est donnée au droit à l'intimité et au respect de la non-visibilisation de chaque personne. Il convient par conséquent d'accepter ce défi en se basant sur la collaboration mutuelle des personnes LGBTI et des médias qui élaborent le discours audiovisuel les concernant.



OBJETIVOS

Comme son nom l'indique, le « Guide des bonnes pratiques sur le traitement de la diversité sexuelle, de genre et familiale dans les médias » a pour objectif de constituer un outil pour les professionnel.le.s de la communication traitant des informations sur des thèmes liés à la diversité sexuelle, de genre et familiale dans l'un des formats des différents médias. Nous tenons également à ce qu'il représente un point de départ pour la réflexion sur l'usage approprié du langage écrit et audiovisuel de façon à ce que les discours tenus dans les médias ne constituent pas des messages « LGBTIphobes ».

Ce guide s'adresse par conséquent à des professionnel.le.s de tous types de médias responsables de l'information, que ce soit la presse écrite, la radio, la télévision, mais aussi les services de presse et ceux chargés de la diffusion des informations officielles, etc.

Nous souhaitons contribuer à ce qu'ils acquièrent et transmettent des concepts et des termes appropriés pour traiter au mieux la diversité sexuelle, de genre et familiale. Nous analyserons donc l'usage des termes, concepts, expressions et images qui sont souvent utilisés de manière erronée, perpétuant ainsi les stéréotypes, favorisant la discrimination et ayant des conséquences regrettables pour les personnes LGTBI, en particulier les personnes trans. Nous le ferons à travers des exemples concrets pris dans les médias et essayerons d'adapter ces messages pour qu'ils soient exprimés correctement et de manière plus respectueuse.



Nous commencerons par faire un diagnostic de la situation actuelle des médias, en tenant compte du cadre socio-politique dans lequel nous nous trouvons. La situation des rédactions peut déterminer l'utilisation journalistique de contenus liés à l'orientation sexuelle, l'identité et/ou l'expression de genre. En ce sens, il est essentiel de faire une liste des différents cadres législatifs et réglementaires qui, pour le territoire espagnol, régissent d'une part les médias et d'autre part les droits des personnes LGTBI.



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



Nous donnerons une série de conseils élémentaires d'ordre général sur les bonnes pratiques afin de sensibiliser et d'apporter des orientations sur la réalité et le quotidien des personnes LGTBI, ainsi que d'autres recommandations beaucoup plus spécifiques relatives au traitement des personnes trans.

Le guide est complété par un glossaire le plus à jour possible visant à informer sur la diversité sexuelle, de genre et familiale. Maîtriser cette terminologie, qui suscite des polémiques dans les collectifs eux-mêmes, est essentiel pour comprendre et pouvoir transmettre cette réalité complexe. Ceci dit, en raison de cette complexité, il est difficile d'établir des définitions définitives car tous les termes évoluent et sont redéfinis constamment.

En dernier lieu, nous ferons référence à une série de documents et publications recommandées sur l'utilisation de langage inclusif, non sexiste et non discriminatoire, que nous ajouterons à notre bibliographie.

DIAGNOSTIC

La situation socio-politique actuelle de notre pays implique un net recul en ce qui concerne la protection de la population LGTBI. Elle est particulièrement démunie et menacée car elle n'a pas de place dans les paramètres réglementaires ni dans le discours hégémonique de l'hétéropatriarcat. Ce recul s'accompagne de plus d'un discours haineux envers ces collectifs.

Du point de vue législatif, au moment de la publication de ce guide, aucune loi LGTBI n'est appliquée au niveau de l'État. Il existe différentes lois au niveau régional mais la plupart n'ont pas été mises en œuvre ni appliquées. Des plans municipaux sur la diversité voient également le jour, par exemple à Séville, Barcelone, Benidorm, Grenade, Marbella, Quart de Poblet, Massamagrell, Cadix, etc.

Dans le monde du travail, des difficultés surviennent pour introduire des mesures spécifiques dans les conventions collectives mais on note progressivement des avancées, par exemple avec la convention du métro de Madrid ou dans le plan pour l'égalité approuvé à eDreams.

Dans ce contexte général, on observe une augmentation de la visibilité des personnes ouvertement déclarées LGTBI. D'un autre côté, et ce malgré les prétendues avancées dans l'acceptation sociale et en matière de protection légale, la discrimination au travail et les délits de haine sont en hausse dans notre pays, en particulier en ce qui concerne la population trans. C'est ce qui ressort des différents rapports et études, notamment celui publié par l'OCDE qui signale l'existence d'une discrimination au travail et d'un plafond de verre marqué pour les personnes LGTBI. Le rapport élaboré par la FELGTB révèle quant à lui un plus grand pourcentage de



délits de haine pour des raisons d'orientation sexuelle et d'identité de genre sur le territoire national en 2017.

Le rôle des médias est essentiel dans la promotion de l'égalité et le respect de la diversité, étant donné l'influence considérable qu'ils peuvent exercer et leur capacité à former l'opinion publique. Il est nécessaire qu'ils transmettent des modèles positifs et évitent les stéréotypes ou idées reçues entraînant le rejet et la discrimination à l'égard de ce que l'on perçoit comme « différent ». Il est essentiel d'encourager le rôle des médias en tant qu'outils culturels d'intégration des différents modèles



identitaires, « sexuels/affectifs » et familiaux. Ils permettent ainsi de mieux comprendre la richesse de la société et de limiter les différents prismes qui la composent à travers la connaissance et le respect.

Les approches reprises dans ce guide reposent sur l'observation du contexte socio-politique et sur une analyse préalable de la situation actuelle dans les rédactions des médias du point de vue professionnel. La précarité persistante dans le travail se traduisant par des réductions de personnel drastiques et la diminution des ressources au cours des dernières années, les professionnels des différents médias sont amenés à couvrir tous types de nouvelles, assumant une énorme charge de travail en un temps record, sans pouvoir se spécialiser dans aucun domaine ni prendre le temps de consulter différentes sources. Cependant, indépendamment des thèmes que les professionnel.le.s ont l'habitude d'aborder, la diversité est un élément tellement intrinsèque à toute réalité que l'on ne peut pas se limiter à souhaiter la connaissance de ce sujet et son traitement approprié, il y a lieu de l'exiger.

L'exigence de l'immédiateté des nouvelles imposée avant toute autre chose, la précarisation des relations de travail et la plus grande nécessité de vendre ont, dans certains cas, porté atteinte à la qualité des contenus, au suivi des faits et au journalisme d'investigation. De plus, dans l'ensemble, ces circonstances empêchent



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



d'approfondir sur les différents sujets faisant l'objet des informations et de confronter les sources, conditions sine qua non d'un journalisme véridique et objectif. En raison de cette situation, certains aspects aussi essentiels que la diversité sexuelle, de genre et familiale ainsi que le contexte dans lequel les faits se sont produits, etc. ne sont pas pris en compte.

Dans ce cadre, nous ne pouvons pas oublier qu'au-delà des législations de référence, il existe les conseils audiovisuels et professionnels, organismes indépendants de l'autorégulation des médias. Mais l'Espagne est le seul pays de l'Union européenne qui ne dispose pas de conseil audiovisuel à l'échelle nationale. Il existe seulement deux organismes de ce type au niveau régional, en Andalousie et en Catalogne. Parmi leurs compétences, ces conseils doivent veiller à la véracité des informations, promouvoir des valeurs telles que l'égalité, le respect et la solidarité et protéger les droits des personnes et des collectifs vulnérables. Par conséquent, le manque d'intérêt des organismes gouvernementaux eux-mêmes à cet égard est évident, car ils favorisent l'auto-contrôle des entreprises de communication dans notre pays.

Ceci dit, avoir des notions élémentaires sur la façon de traiter la diversité sexuelle, de genre et familiale devrait être une compétence transversale, de sorte que tout journaliste ou professionnel responsable de l'information émise dispose d'une formation appropriée à ce sujet. La réalité des personnes LGTBI est aussi diverse que le collectif lui-même et c'est une erreur de penser que son traitement médiatique doit être limité aux rubriques société ou faits divers. Cela semble évident mais il n'est pas inutile de rappeler qu'il existe des personnes LGTBI dans la politique, la culture, le sport, les entreprises, l'éducation, le journalisme.

En principe, les informations se concentrent sur « les faits » mais lorsqu'ils concernent des personnes LGTBI, les nouvelles tendent à dévier vers l'individualité des personnes et leur orientation sexuelle ou identité de genre. C'est précisément là où l'on trouve le plus d'erreurs. On peut citer par exemple le traitement médiatique donné en mars et avril 2017 aux nouvelles sur le procès de Cassandra Vera suite à des messages diffusés sur Twitter, expliqué dans la partie intitulée Bonnes et mauvaises pratiques.

En définitive, et pour tout ce que nous avons exposé, la nécessité de modifier le traitement médiatique de la diversité et des personnes LGTBI doit être considérée comme un aspect impliquant des sphères très diverses de la société. Les professionnel.le.s du journalisme sont responsables de l'élaboration et la diffusion de nouvelles mais ils doivent savoir que les organisations syndicales, associations, personnes LGTBI et autres entités sont là pour les aider à élaborer des contenus ayant la rigueur et la qualité nécessaires.





ERREURS ET SUGGESTIONS

De nos jours, nous trouvons encore trop souvent dans les différents médias des erreurs récurrentes au moment de traiter l'identité et/ou l'expression de genre et l'orientation sexuelle. Ces erreurs ne révèlent pas seulement la méconnaissance ou la connaissance erronée des différentes réalités LGBTI, elles provoquent également des réactions et des réponses négatives de la part de la société. Voyons quelques cas:

1. ERREUR: Parler des personnes lesbiennes, bisexuelles, trans, intersexuelles, comme le « collectif gay » ou les homosexuels. Ceci rend invisibles les personnes lesbiennes, bisexuelles, trans et intersexuelles. Le problème n'est pas seulement que le terme homosexuel ne fait pas référence à toutes les réalités LGBTI, mais son utilisation implique de faire abstraction des autres membres de ce collectif et nous savons que ce qui n'est pas mentionné n'existe pas et ce qui n'existe pas ne peut pas avoir de droits.

SUGGESTION: Faire référence au collectif concret avec sa dénomination particulière, ou avec le sigle dans son ensemble lorsqu'on en parle de manière générale. Rappeler, par exemple, que la haine envers les personnes trans est appelée transphobie, et non homophobie, et que le terme Marche des fiertés LGBTI est plus approprié que Marche des fiertés Gay.

2. ERREUR: L'utilisation d'images et d'approches donnant une image réductrice de la réalité LGBTI en la représentant comme si elle était dominée par de jeunes hommes musclés ayant réussi socialement et disposant d'un fort pouvoir d'achat.

SUGGESTION: Éviter les stéréotypes : la population LGBTI est multiple et diverse comme le reste de la population ; les personnes LGBTI ne se limitent pas à de jeunes hommes musclés ayant réussi socialement et disposant d'un fort pouvoir d'achat.

3. ERREUR: Associer les femmes trans à la prostitution et la marginalité simplifie leur réalité. Cela génère de plus des connaissances biaisées et souvent erronées et engendre même la stigmatisation et la criminalisation de l'ensemble de personnes qui composent ce collectif.





GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



SUGGESTION: Rendre visibles les femmes trans, à condition qu'elles soient d'accord et que ce soit possible, dans tous les aspects personnels, sociaux et professionnels.

4. ERREUR: Rendre invisible les hommes trans et leur réalité.

SUGGESTION: Rendre visibles les hommes trans, à condition qu'ils soient d'accord et que ce soit possible, dans tous les aspects personnels, sociaux et professionnels.

5. ERREUR: Persistance des rôles de genre dans les médias, en particulier les médias sportifs, qui implique que tout ce qui s'éloigne du stéréotype de la masculinité, ou de la féminité, le cas échéant, soit tourné en ridicule ou rendu invisible. Il est clair qu'en raison des pressions sociales, certains professionnels ne trouvent pas les conditions d'acceptation nécessaires pour rendre leur réalité visible sans que cela ne représente un préjudice pour leur carrière professionnelle mais il est évident qu'il existe des footballeurs ou des toreros homosexuels, des professeurs ou des maçons bisexuel.le.s ou encore des infirmier.ère.s ou criminologues transsexuel.le.s.

SUGGESTION: Mentionner la présence de personnes LGTBI dans différentes sphères de la réalité et inclure d'autres approches dans les médias, traditionnellement orientés exclusivement vers les hommes ou les femmes, contribuerait à mettre en avant la richesse de la diversité.

6. ERREUR: Dès le diagnostic initial, certains titres et reportages contribuent à stigmatiser encore plus le collectif et les personnes atteintes du VIH. Au vu des avancées scientifiques et sociales, il est temps de nous défaire de l'amalgame VIH/pandémie/décès et d'appliquer des approches positives et inclusives servant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination. Le VIH peut toucher tout le monde mais il est vrai que dans notre pays il concerne principalement les homosexuels, les bisexuels et hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, ainsi que des femmes trans.

SUGGESTION: Éviter d'associer l'image du VIH aux personnes LGTBI, car cela implique l'idée de promiscuité et de marginalité. Traiter les nouvelles sur le VIH dans une perspective préventive afin que toutes les personnes, principalement les jeunes, soient conscientes de l'importance de la prévention et du diagnostic rapide au lieu de générer l'exclusion sociale et la peur d'une maladie qui, de nos jours est beaucoup mieux contrôlée qu'auparavant.





RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Afin d'éviter les erreurs susmentionnées ou autres, nous proposons quelques conseils à caractère général sur le traitement des informations :

- Rendre visible le collectif LGBTI dans tous les domaines, en respectant la décision individuelle de le faire ou non lorsqu'il s'agit de personnes en particulier. Dans cette optique, il est nécessaire d'élaborer des articles, des rapports ou des entretiens dans différents domaines, comme la famille, le travail, les loisirs, le sport, la science, la culture, etc., qui présentent divers référents, positifs et non stigmatisants pour les personnes LGTBI.
- Respecter l'autodétermination des personnes concernant leur orientation sexuelle, identité et/ou expression de genre quel que soit leur âge, et éviter les contenus médiatiques remettant en question ce droit.
- Utiliser un langage inclusif, dépourvu de toute déshumanisation, ségrégation, discrimination ou criminalisation contribuant à éliminer les préjugés sociaux sur les personnes LGTBI. Pour ce faire, il est nécessaire d'éviter l'utilisation de termes dénigrants ou offensifs, qui génèrent des moqueries et du mépris ou qui portent atteinte à la dignité des personnes LGTBI.
- Aborder avec précision les concepts liés à la diversité sexuelle, de genre et familiale pour éviter les confusions, les malentendus et les messages erronés.
- Les contenus médiatiques doivent être traités de façon à ne pas discréditer les personnes LGTBI. Il est particulièrement important que les images ou les photographies correspondent aux informations traitées, afin d'éviter des associations perpétuant les stéréotypes existants, et que l'attention ne soit pas déviée vers d'autres aspects que le principal sujet.
- Incorporer avec une normalité absolue les différentes réalités familiales, contribuant ainsi à leur développement et au vivre ensemble depuis l'enfance.





GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



- Au moment de diffuser des informations sur les personnes LGTBI, il faut faire appel à différentes sources et surtout, proposer des témoignages à la première personne, ne pas parler des personnes de ces collectifs sans leur intervention. Les organisations peuvent apporter une aide significative pour ce travail.
- Traiter la bisexualité comme une orientation sexuelle propre, en évitant d'identifier les personnes bisexuelles comme homosexuelles.
- Les cas de discrimination et les délits de haine doivent être considérés comme une violation des droits humains et non comme de simples faits isolés. Il est également important de diffuser des informations sur les organisations et les services auxquels peuvent faire appel les victimes afin de bénéficier d'un soutien, de conseils et, le cas échéant, porter plainte.
- Effectuer le suivi des nouvelles dans lesquelles les personnes LGTBI font l'objet de discrimination, d'agressions ou de meurtres pour informer, si c'est le cas, que ces faits sont sanctionnés. De la même manière, souligner l'importance de signaler ces faits.
- Vérifier les codes déontologiques des propres médias pour incorporer des mesures relatives au traitement des informations sur ce collectif.

RECOMMANDATIONS POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS SUR LES PERSONNES TRANS

Sous le mot-parapluie « trans », il existe de nombreuses réalités et expériences qui vont au-delà de simples étiquettes. Il s'agit de personnes qui doivent parcourir un long chemin pour obtenir une reconnaissance sociale de leurs identités. Elles sont souvent amenées à éviter des situations ou confrontées à des inégalités et à la violation de leurs droits, mettant en danger leur santé et même leurs vies.

Toutefois, ces différentes réalités et expériences ont un point commun : tout individu a le droit inaliénable d'être, de sentir, d'identifier et de vivre son identité sexuelle ou de genre sans que personne ne puisse la déterminer pour elle et encore moins en vertu de son appareil génital, à la naissance ou par la suite.

Faire référence à un individu comme personne trans peut s'avérer compliqué, qu'elle ait subi ou non des traitements hormonaux et chirurgicaux, car cela implique des répercussions dans les domaines personnel, familial, social, sanitaire et





professionnel et, bien entendu, dans le cadre administratif/légal.

Pour toutes ces raisons, dans les différents collectifs LGTBI, les personnes trans sont généralement les plus discriminées et stigmatisées, raison pour laquelle nous incluons une partie spécifique à ce document pour apporter une série de conseils sur le traitement des informations les concernant.

Il est évident que certains de ces conseils sont applicables à toute information mais il est particulièrement important d'en tenir compte dans ce domaine de travail.

- Nous partons du principe que la condition trans d'une personne ne doit pas être mentionnée lorsqu'elle n'a rien à voir avec l'information.
- Le journaliste ou la personne responsable de l'information doit bien se renseigner avant de transmettre une information erronée, inexacte, imprécise, irrespectueuse ou fausse sur les personnes et les identités trans, et privilégier l'utilisation des sources d'institutions (administrations publiques, universités, etc.), d'organisations (syndicales, patronales, politiques, associations LGTBI) et plus particulièrement des personnes proches ou personnes trans.
- Les identités trans ne sont pas quelque chose d'extravagant, raison pour laquelle il est nécessaire d'éviter de tomber dans le sensationnalisme, la curiosité malsaine, le paternalisme ou la culpabilité dans les informations les concernant.
- Il est nécessaire de respecter le droit à l'autodétermination des personnes trans, en évitant d'utiliser de manière systématique une approche médicale qui perpétue la perception des identités trans comme une pathologie.
- Il faut se référer aux personnes trans avec le sexe/genre, prénom et pronom avec lequel elles-mêmes s'identifient, qu'elles aient ou non effectué un changement à l'état civil et qu'elles aient ou non subi des traitements. Nier, omettre ou confondre l'identité d'une personne trans contribue à la déshumaniser, avec tout ce que cela entraîne.
- D'autre part, et il s'agit d'un aspect fondamental, il faut signaler une mauvaise pratique fréquente dans les médias consistant à utiliser le terme transsexuel comme un nom commun (le/la transsexuel.le, un/une transsexuel.le, etc.). Ceci rend le mot péjoratif et revient à ne pas considérer l'individu en question comme une personne.
- Rendre invisibles les hommes trans ou les personnes trans masculines contribue à nier leur existence et favorise également la fausse croyance selon laquelle ils n'ont aucun problème ou ont acquis certains privilèges.





GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



- Il est nécessaire d'aborder la réalité des identités trans, en montrant aussi bien la discrimination structurelle présente dans notre système que les avancées et les aspects positifs. Les références positives à des personnes trans dans leur vie familiale, professionnelle, sociale, etc., doivent être mentionnées de façon à normaliser cette diversité.
- Si une information porte préjudice aux personnes trans, elle doit être immédiatement rectifiée, avec la même portée et au même niveau que les autres informations.

BONNES ET MAUVAISES PRATIQUES

Nous allons présenter quelques nouvelles réelles trouvées dans les médias servant d'exemples pour comprendre le traitement erroné ou l'approche inappropriée.

“Condamnation du transsexuel Cassandra pour apologie du terrorisme sur Twitter”

Il s'agit d'un exemple clair de manque de respect à l'autodétermination du genre. Dans ce cas, qui a été largement traité par les médias, la transphobie a envahi les réseaux sociaux, ce qui a favorisé les mauvaises pratiques dans le traitement de l'information, comme dans ce cas : d'une part, le fait qu'il s'agisse d'une personne trans n'avait rien à voir avec l'information ; d'autre part, le terme transsexuel est employé comme un nom commun, et de plus, au masculin. L'identité de Cassandra en tant que femme étant un fait bien connu, ce traitement implique une grande irresponsabilité.

Dans d'autres médias, l'information a été traitée avec une toute autre approche, abordant la nouvelle sans faire allusion à la condition de personne trans.

Dans cet autre exemple, concernant le même cas, la condition de personne trans de Cassandra est mentionnée mais de manière totalement justifiée et appropriée, étant donné que la nouvelle porte justement sur le mépris du ministère public à son égard concernant son identité de genre. Cassandra a elle-même déclaré : *Que le ministère public affirme qu'une personne trans « se cache derrière » du fait d'utiliser son véritable nom témoigne d'institutions transphobes et dépassées.*



“Le nombre de victimes d’homophobie en Catalogne double en un an ”

Concernant cette information, nous soulignerons trois aspects :

Le titre : « Le nombre de victimes d’homophobie en Catalogne double en un an ». Ce titre induit en erreur car il ne fait référence qu’aux victimes d’homophobie, laissant penser que les victimes ne sont que des personnes homosexuelles (le terme homophobie n’englobant pas les personnes bisexuelles et trans) et que leur nombre a doublé. En analysant le texte de la nouvelle, on s’aperçoit qu’il contient des contradictions dès le premier paragraphe :

« Depuis le début de l’année, nous avons constaté que le nombre d’attaques contre le collectif LGTB (lesbiennes, gays, trans et bisexuels) a doublé... ». Première chose à clarifier : les attaques contre le collectif LGTBI ne sont pas homophobes mais LGTBIphobes ; le terme homophobe ne fait référence qu’aux personnes homosexuelles. Ainsi, en raison de l’usage de ce terme, on ne sait pas si les attaques ayant doublé concernent uniquement les personnes homosexuelles ou les membres du collectif LGTBI dans son ensemble, ni s’il s’agit d’une erreur dans la terminologie.

« En cette année 2019, tous les deux jours quelqu’un se présente... pour dénoncer qu’il a été victime d’une attaque homophobe en raison de son identité sexuelle et de genre. » Lorsque l’attaque se produit pour des raisons d’identité, du fait qu’il s’agisse d’une personne trans, on parle d’attaques transphobes. Ici, on voit que le nombre de victimes implique également les cas liés à l’identité, il semble donc évident que les informations fournies ne concernent pas seulement l’homophobie et que la terminologie utilisée est incorrecte.

“Recherches suite au décès d’une femme transsexuelle dans un verger de Castellón”

Cette nouvelle a été publiée dans plusieurs médias. On constate des erreurs dans chacun d’entre eux et seule une lecture de l’ensemble permet de comprendre les faits. Nous avons choisi ce journal en particulier pour signaler certaines des erreurs les plus fréquentes en ce qui concerne le langage, l’approche mais aussi dans l’intention.

Le titulaire signale que la victime est une femme transsexuelle ; cependant, dans les autres nouvelles apparaissent les informations suivantes :

«*La police fait des recherches suite au décès violent d’un transsexuel...*». S’agissant d’une femme, tel qu’indiqué dans le titre, cela n’a aucun sens d’utiliser ensuite le masculin « un transsexuel ». Ici, on retrouve encore



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



le terme « transsexuel » utilisé comme nom propre, lui donnant ainsi une connotation négative et chosifiant la personne concernée.

« Les environs de l'ermitage de Sant Jaume de Fadrell, où le corps a été retrouvé, est un lieu où s'exerce habituellement la prostitution ». On ne comprend pas ce qu'apporte cette information au fait qu'une femme trans ait été assassinée, d'autant plus que selon d'autres médias, le corps de la victime y aurait été emmené après l'assassinat, à moins qu'il n'y ait une intention claire d'associer la victime à l'exercice de la prostitution.

La lecture de cette nouvelle dans d'autres médias prête également à confusion. Ainsi, on peut lire par exemple dans un quotidien :

« ... arrêtées pour leurs liens présumés avec le meurtre violent d'une personne trans d'identité légale masculine ». Selon cet extrait, il pourrait s'agir d'un homme qui aurait changé son identité ou d'une femme qui n'en aurait pas changé. Les informations ne sont pas claires, elles génèrent des interprétations hasardeuses et n'apportent rien à la nouvelle (le meurtre d'une personne trans).

D'autre part, cette référence à l'« identité légale » de la victime fait partie de ces pratiques dépourvues de sens appliquées à l'égard des personnes trans. Ainsi, on commet l'erreur d'omettre la véritable identité de la personne qu'elle seule peut exprimer et que les journalistes auraient pu connaître facilement, dans ce cas, auprès des proches de la victime.

“un vol dans une maison close révèle un réseau de travestis exploités sexuellement”

Dans le titre et le corps du texte, on constate que les personnes prostituées en question, dont le local a fait l'objet d'une intervention de la police, sont désignées sous le terme de « travestis ». Il pourrait en être ainsi mais ce pourrait être également des personnes trans ; d'autre part, il pourrait s'agir d'hommes ou de femmes puisque

le travestisme n'est pas exclusif de l'un ou l'autre genre. En ce sens, la nouvelle prête à confusion mais la principale information reste le réseau de prostitution et l'exploitation d'êtres humains, la condition de travestis



ou de personne trans semblant être un facteur aggravant dans l'acte illicite commis.

Dans tous les cas, la référence s'avère clairement sensationnaliste étant donné qu'à aucun moment n'est mentionnée la vulnérabilité des victimes. Cette désinformation, ajoutée à l'allusion récurrente du terme, contribue également à faire l'amalgame entre travestissement et prostitution, en criminalisant et en stigmatisant cette pratique au lieu de le faire à l'égard des personnes ayant commis le délit de les exploiter sexuellement.

Cette information se retrouve également à la télévision, avec une rédaction semblable mais renforcée sous la forme du langage audiovisuel.

Les images utilisées dans ce cas pour élaborer la nouvelle sont celles d'archives sur le monde de la prostitution dans les rues, alors que l'information précise et met en avant le fait que les événements se sont déroulés dans un appartement situé dans un quartier du centre de Madrid reconnu pour son niveau économique et social élevé. En ce sens, le message transmis par le langage oral ne correspond pas aux images qui l'accompagnent.

“Treize personnes arrêtées pour avoir exploité des jeunes transsexuels dans un appartement de Murcie ”

Cette nouvelle pourrait être un exemple du bon traitement de l'information car le titre et le contenu sont exprimés sans sensationnalisme, sans donner d'informations inutiles et avec un langage approprié. Cependant, le titre fait allusion à l'exploitation sexuelle de personnes transsexuelles et le corps du texte ne fait référence aux victimes qu'au masculin... En supposant que l'information est exacte, on ne peut qu'en conclure que les jeunes prostitués étaient des hommes transsexuels. S'il en est ainsi, la nouvelle est un exemple de bonne pratique mais si au contraire la rédaction a commis l'erreur regrettable d'employer le masculin alors qu'il s'agit de femmes transsexuelles, c'est une mauvaise pratique qui devrait être immédiatement corrigée.

“Six ans de détention pour le mineur qui a tué un transsexuel à Valladolid”

Ici encore, le terme transsexuel est employé comme un nom propre ; cependant, il faut souligner qu'il s'agit également d'un exemple de bonne pratique car un suivi de l'information a été réalisé au fil du temps, la décision judiciaire ayant été prononcée presque un an après les faits. C'est une manière de montrer que la LGTBIphobie est un délit qui ne peut rester impuni.



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



TERMINOLOGIE (GLOSSAIRE)

Les termes de ce glossaire tentent de clarifier des concepts liés à la diversité affective, sexuelle et de genre, ainsi que les situations de discrimination et d'exclusion qui se produisent à ce sujet. Il faut tenir compte du fait que beaucoup de ces concepts sont en évolution et font actuellement l'objet de débats. Il existe également certaines différences avec d'autres cultures et d'autres pays.

Par ordre alphabétique:

Biphobie: Aversion à la bisexualité ou aux personnes bisexuelles, à celles qui semblent bisexuels ou les défendent.

Bicatégorisation: Construction sociale qui catégorise de manière dichotomique les activités, les comportements, les émotions et l'anatomie des personnes en deux genres, le masculin et le féminin.

Bisexuel: Personne qui ressent une attraction sexuelle et affective envers des hommes et des femmes, indistinctement.

Cisgenre: Personne qui s'identifie par le sexe/genre attribué à la naissance.

Cisétopatriarcat: Ce concept fait référence à l'organisation sociale où seul prévaut le critère de l'homme à condition qu'il soit hétérosexuel et cis (dont l'identité de genre correspond à celle attribuée à la naissance).

Expression de genre: C'est la manière par laquelle nous manifestons notre identité de genre à travers des codes inscrits dans des aspects tels que le comportement, la façon de marcher, de s'habiller, de parler, etc. Comportement social de la personne, indépendamment de son sexe de naissance et de son identité de genre.

Dysphorie de genre: Terme médical qui décrit la divergence d'une personne avec le sexe/genre attribué à la naissance.

Drag King: Femme qui s'habille et se maquille de manière associée et stéréotypée au genre masculin, mais de manière exagérée et sophistiquée, avec des intentions comiques, satiriques ou théâtrales pour jouer dans des spectacles.

Drag Queen: Homme qui s'habille et se maquille de manière associée et stéréotypée au genre féminin, mais de manière exagérée et sophistiquée, avec des intentions comiques, satiriques ou théâtrales pour jouer dans des spectacles.





Familles diverses:

La famille est une unité sociale formée par un groupe d'individus liés entre eux par des relations de mariage, parenté

ou affinité. Il existe autant de structures familiales que de personnes qui les composent (famille monoparentale, avec un père et une mère, avec deux mères, avec deux pères, etc.)



Gay: Homme qui ressent une attraction sexuelle et affective pour d'autres hommes.

Genre: Ensemble de caractéristiques d'origine culturelle relatives à des modèles de comportement et d'identité sur la base desquelles est établie socialement la distinction entre les hommes et les femmes. Le genre n'est ni statique ni inné, il s'agit d'une construction socio-culturelle ayant varié et pouvant varier tout au long de l'existence.

Gestation paternelle ou père enceinte: Fait référence à la capacité d'un homme trans de concevoir un enfant.

Hermaphrodite: Terme incorrect employé pour faire référence aux personnes intersexuelles.

Hétérosexuel: Personne qui ressent une attraction sexuelle et affective pour des personnes de l'autre sexe.

Hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes: Concept qui provient de l'épidémiologie, utilisé pour englober une certaine population selon ses pratiques sexuelles sans tenir compte de l'identité, de l'orientation ou l'option sexuelle et/ou du profil socio-culturel. Il devait s'agir d'un terme neutre mais il n'en a jamais été ainsi et il a donné lieu à une certaine manière de faire des interventions dans le domaine de la santé sexuelle, en mettant l'accent sur le côté biomédical et sans tenir compte de tous les autres aspects présents dans la sexualité (comme le contexte etc.). Il est conseillé de l'utiliser dans les contextes où sont traités les aspects relatifs à la santé, mais en mentionnant également les gays et bisexuels si c'est le cas¹ (1 Pour plus d'informations, http://www.stopsida.org/wp-content/uploads/2017/08/MANUAL_HSH_CASTELLANO_web.pdf)

Homophobie: Aversion à l'homosexualité ou aux personnes homosexuelles, à celles qui semblent homosexuelles ou les défendent.





GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



Homoparentalité: Relation existante entre deux mères lesbiennes ou deux pères gays et leurs enfants dérivée de la relation juridique que comporte la filiation.

- **Homomaternité:** Relation existante entre deux mères lesbiennes et leurs enfants dérivée de la relation juridique que comporte la filiation.
- **Homopaternalité:** Relation existante entre deux pères gays et leurs enfants dérivée de la relation juridique que comporte la filiation.

Homosexuel: Personne qui ressent une attraction sexuelle et affective pour des personnes de même sexe. Il est recommandé d'utiliser le mot « gay » ou « lesbienne », selon le cas, en évitant ainsi de rendre invisibles les relations sexuelles/affectives entre des femmes.

- **Homosexuel:** voir définition de gay.
- **Homosexuelle:** voir définition de lesbienne.

Identité de genre: Fait allusion à la perception subjective qu'une personne a d'elle-même quant à se sentir homme ou femme, les deux ou aucun des deux. Elle ne doit pas nécessairement correspondre au sexe attribué à la naissance et n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle de la personne.

Intersexuel: Personne présentant à la naissance une certaine divergence quant à la génétique, concernant les gonades et l'appareil génital. L'intersexualité n'est pas une pathologie et il existe de multiples causes pour lesquelles elle se produit. Ce terme est en évolution.

Lesbienne: Femme qui ressent une attraction sexuelle et affective pour d'autres femmes.

Lesbophobie: Aversion au lesbianisme ou aux femmes lesbiennes, à celles qui semblent lesbiennes ou les défendent. Elle est souvent englobée dans le terme homophobie.

LGTBI: Ce sigle correspond aux termes lesbienne, gay, trans, bisexuel et intersexuel (en anglais LGBTI) et fait aussi référence à tout un mouvement associatif et revendicatif. Il évolue en permanence.

LGTBIQ+: Ce sigle correspond aux termes lesbienne, gay, trans, bisexuel, intersexuel et queer, et on y ajoute le signe + pour les autres diversités sexuelles et de genre. Il peut être entendu comme une évolution de LGTBI.



Orientation sexuelle: Il s'agit de l'attraction affective et sexuelle que nous ressentons pour d'autres personnes. Selon l'orientation, on peut parler d'hétérosexualité, d'homosexualité, de bisexualité, d'asexualité, pansexualité, demisexualité, etc.

Processus de transition: Évolution sociale, légale, etc., pendant lequel les personnes trans réalisent, ou non, des changements dans leur apparence ou leur façon de s'habiller, un changement de prénom et de nom, des traitements hormonaux et/ou chirurgicaux, etc. Il s'agit d'un processus personnel dont l'itinéraire devrait être décidé librement en tout état de cause.

Rôle de genre: Ensemble des comportements et activités qui sont socialement attribuées à chacun des sexes/genres ; ils varient selon les cultures.

Sérophobie: Il s'agit de la stigmatisation et la discrimination basées sur la peur irrationnelle envers les personnes atteintes du VIH. Elle consiste à éviter de se rapprocher ou d'être en contact avec les personnes séropositives ou porteuses du VIH.

Sexe: Ensemble des caractéristiques biologiques, en particulier génétiques et hormonales, sur la base desquels est établie la distinction entre les hommes et les femmes. Il ne détermine pas nécessairement le comportement du sujet ni son identité de genre.

Sexe d'attribution: C'est celui qui est attribué aux personnes à la naissance, par la simple observation de leurs parties génitales et en vertu duquel on présume une identité de genre.

Trans, personne trans: Il s'agit d'un mot-parapluie qui comprend différentes identités et expressions de genre pour faire référence aux personnes dont le genre ressenti ne correspond pas au sexe/genre attribué par la naissance. Utilisé comme une version abrégée de transgenre ou transsexuel, le terme inclut les personnes transgenre transsexuelles, travestis et, en général, celles qui ne se retrouvent pas dans le schéma binaire homme/femme comme seule option d'identification individuelle et sociale. Être trans n'implique pas d'avoir une orientation sexuelle concrète (une personne trans peut être gay, lesbienne, hétérosexuelle, bisexuelle, asexuelle, etc.)

- **Transgenre:** Personne dont le genre ressenti ne correspond pas au sexe/genre attribué à la naissance et qui ne s'identifie pas exactement comme un homme ni comme une femme selon la



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



conception traditionnelle des genres, indépendamment du fait qu'elle suive ou non un traitement. Il vient du terme académique anglo-saxon transgender.

- **Transsexuel:** Personne dont le genre ressenti est l'inverse de celui qui lui a été attribué à la naissance et qui effectue généralement un traitement hormonal et/ou chirurgical.
- **Homme transsexuel:** Personne née avec des organes génitaux attribués au sexe féminin, qui s'identifie psychologiquement et de façon vitale au genre masculin.
- **Femme transsexuelle:** Personne née avec des organes génitaux attribués au sexe masculin, qui s'identifie psychologiquement et de façon vitale au genre féminin.

Transphobie: Aversion aux réalités trans ou aux personnes trans (transsexuelles, transgenre, travestis, etc.), à ceux qui leur ressemblent ou les défendent.

Travesti (homme ou femme): Personne qui adopte les manières externes et des tenues vestimentaires ou accessoires considérés socialement propres du sexe opposé. Contrairement aux personnes trans, ils ne vivent ni ne veulent vivre de façon permanente dans le genre correspondant à leur tenue vestimentaire, et n'ont pas l'intention de subir un traitement.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

LÉGISLATION NATIONALE LGTBI/DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

- Loi 13/2005, du 1er juillet 2005, selon laquelle le Code civil en matière de droit à contracter mariage est modifiée.
- Loi 3/2007, du 15 mars 2007, régulant la rectification de la mention relative au sexe des personnes auprès de l'état civil. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2007-5585>

PROPOSITIONS DE LOI DE GROUPES PARLEMENTAIRES AU CONGRÈS

- Proposition de loi contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles, et pour l'égalité sociale des lesbiennes, gays, des personnes bisexuelles, transsexuelles, transgenre et intersexuelles.
- Proposition de loi sur la protection juridique des personnes trans et le



droit à la libre détermination de l'identité sexuelle et de l'expression de genre.

- Proposition de loi globale pour l'égalité de traitement et la non-discrimination.

LÉGISLATION RÉGIONALE LGTBI/DIVERSITÉ SEXUELLE ET DE GENRE

ANDALOUSIE

- Loi 2/2014, du 8 juillet 2014, globale, pour la non-discrimination liée à des raisons d'identité de genre et la reconnaissance des droits des personnes transsexuelles d'Andalousie. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2014-8608>
- Loi 8/2017, du 28 décembre 2017, pour garantir les droits, l'égalité de traitement et la non-discrimination des personnes LGTBI et de leurs proches en Andalousie. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2018-1549>

ARAGON

- Loi 4/2018, du 19 avril 2018, sur l'identité et l'expression de genre, l'égalité sociale et la non discrimination de la Communauté autonome d'Aragon. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2018-7154>

CATALOGNE

- Loi 11/2014, du 10 octobre 2014, pour garantir les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexuelles et pour éradiquer l'homophobie, la biphobie et la transphobie. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2018-7154>

COMMUNAUTÉ FORALE DE NAVARRE

- Loi forale 8/2017, du 19 juin 2017, pour l'égalité sociale des personnes LGTBI+.

RÉGION DE MADRID

- Loi 3/2016, du 22 juillet 2016, sur la protection complète contre la LGTBIphobie et la discrimination pour des raisons d'orientation et d'identité sexuelle dans la région de Madrid. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2016-11096>
- Loi 2/2016, du 29 mars 2016, sur l'identité et l'expression de genre, l'égalité sociale et la non-discrimination de la Communauté de Madrid. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2016-6728>



GUIDE DES BONNES PRATIQUES

SUR LE TRAITEMENT DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE,
DE GENRE ET FAMILIALE DANS LES MÉDIAS



COMMUNAUTÉ DE VALENCE

- Loi 23/2018, du 29 novembre 2018, sur l'égalité des personnes LGBTI. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2019-281>
- Loi 8/2017, du 7 avril 2017, globale, sur la reconnaissance du droit à l'identité et à l'expression de genre dans la Communauté de Valence. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2017-5118>

ESTRÉMADURE

- Loi 12/2015, du 8 avril 2015, sur l'égalité sociale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, transgenre et intersexuelles et les politiques publiques contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la Communauté autonome d'Estrémadure. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2015-5015>

GALICE

- Loi 2/2014, du 14 avril 2014, sur l'égalité de traitement et la non discrimination des personnes lesbiennes, gays, transsexuelles, bisexuelles et intersexuelles en Galice. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2014-5488>

ILES BALÉARES

- Loi 8/2016, du 30 mai 2016, pour garantir les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexuelles et pour éradiquer la LGBTIphobie. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2016-6310>

ILES CANARIES

- Loi 8/2014, du 28 octobre 2014, sur la non discrimination liée à des raisons d'identité de genre et la reconnaissance des droits des personnes transsexuelles. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2014-11995>

MURCIE

- Loi 8/2016, du 27 mai 2016, sur l'égalité sociale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transsexuelles, transgenres et intersexuelles et les politiques publiques contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la Communauté autonome de la région de Murcie. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2016-6170>

PAYS BASQUE

- Loi 14/2012, du 28 juin 2012, sur la non discrimination liée à des raisons d'identité de genre et la reconnaissance des droits des personnes transsexuelles. <https://www.boe.es/buscar/doc.php?id=BOE-A-2012-9664>





PLANS MUNICIPAUX

- Plan de ressources humaines sur la diversité LGTBI, Mairie de Marbella
- Protocole pour le changement de prénom des membres du personnel municipal en cours de transition sexuelle et/ou de genre, Mairie de Madrid et organismes régionaux
- Plan municipal pour les personnes LGTBI, Mairie de Séville
- Procédure de changement de prénom pour les personnes trans, Mairie de Grenade
- Plan municipal sur la diversité sexuelle, familiale et de genre, Mairie Quart de Poblet
- Premier plan municipal contre la LGTBI-phobie et pour la diversité affective/sexuelle et de genre, Mairie de Cadix
- Plan égalité citoyenneté, Mairie d'Orihuela (plan mixte sur l'égalité en général avec des axes concrets sur la diversité)
- Plan municipal pour le collectif des personnes lesbiennes, gays, transsexuelles, bisexuelles et les autres collectifs, Mairie de Benidorm
- Plan municipal pour la diversité sexuelle et de genre, Mairie de Barcelone
- Premier plan provincial LGTBI, Députation de Grenade
- Premier plan municipal sur la diversité sexuelle, familiale et de genre de Massamagrell
- Plan stratégique pour la diversité sexuelle et de genre de l'île de La Palma

CONVENTIONS COLLECTIVES

- Convention collective sur le travail du cuir, l'embossage, la maroquinerie et autres activités semblables en Catalogne
- Convention collective de Metro de Madrid 2016/2019
- Plan sur la diversité d'eDreams





PUBLICATIONS

En dernier lieu, nous faisons référence à une série de documents et publications recommandées sur l'utilisation de langage inclusif, non sexiste et non discriminatoire, que nous ajouterons à notre bibliographie.

- « La face cachée de la violence envers le collectif LGTBI. Rapport sur les délits de haine et les incidents discriminatoires à l'égard du collectif LGTBI 2018 ». FELGTB.
- « Guide sur la négociation collective et lois pour l'égalité ». FSC-CCOO
- « VIH et Pompiers, questions/réponses. » FSC-CCOO
- « Personnes trans dans le domaine du travail. Guide pour le processus de transition ». FSC-CCOO
- « Diversité sexuelle et de genre : une question syndicale ». CCOO.
- « Glossaire pour mieux comprendre la diversité ». CCOO.
- « Vocabulaire pour un monde plus divers ». CCOO.
- « Pour l'égalité, agissez contre la LGTBIphobie ». CCOO Madrid.







 periodistas
de 

www.felgtb.org



FELGTB
Federación Estatal de Lesbianas,
Gais, Transexuales y Bisexuales